



## RENOUVELLEMENT ARBITRE SAISON 2021/2022

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après les informations relatives à votre renouvellement en qualité d'arbitre pour la saison 2021-2022.

### ↳ Délivrance licence

#### 1 – Bordereau de demande de licence :

- Prenez contact avec votre club qui vous remettra votre bordereau de demande pré-imprimé de licence arbitre et les modalités d'assurances.
- Complétez et/ou modifiez les renseignements figurant sur ce bordereau, avant de le remettre à votre club qui procédera à son enregistrement en ligne. (Si vous êtes concerné par le questionnaire médical, le joindre également au bordereau)
- La **date limite de renouvellement (enregistrement par votre club) est fixée au 31 août 2021** (les arbitres renouvelant après cette date ne compteront pas dans les obligations de leur club – article 33 du statut de l'arbitrage). *Attention de ne pas effectuer la demande de licence trop tôt par rapport à la validation du dossier médical (60 jours).*

#### 2 – Dossier médical ou questionnaire médical :

- Si vous devez fournir uniquement le **questionnaire médical**, le remettre à votre club avec votre bordereau de demande de licence.
- Si vous devez fournir le **DMA**, transmettez-le, **par voie postale**, au District du Jura de Football, sous pli confidentiel - **au plus tard dans le délai de 60 jours** à compter de la date de l'enregistrement de votre demande de licence. Passé ce délai, votre demande de licence est annulée.

- **ECG** : attention, arbitre de plus de 51 ans, l'ECG de repos est à effectuer tous les ans. (un médecin traitant, s'il est équipé, peut effectuer cet examen.)

- **Echographie cardiaque** : Pour ceux qui ne nous l'auraient pas encore transmise, il vous reste **une saison** pour réaliser cet examen.

Par ailleurs, si un arbitre a déjà réalisé une échographie cardiaque au cours de sa vie, il n'aura bien évidemment pas besoin de refaire cet examen, et ce quel que soit la période au cours de laquelle cet examen aura été réalisé.

**Par rapport à ce dernier alinéa, nous demandons aux arbitres ayant déjà réalisé cette échographie cardiaque de bien vouloir nous transmettre les justificatifs de cet examen avec le dossier médical.**

***Il est toutefois préférable d'effectuer ces deux procédures (1 et 2) assez rapidement afin d'être désignable dès le début de saison et ainsi satisfaire aux obligations du club (nombre de matchs arbitrés).***

### ↳ Si vous êtes arbitre indépendant

- Adressez toutes les pièces de votre demande de licence : bordereau, questionnaire médical (si concerné) et chèque de 41 € à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, 1 rue Monge, 21000 DIJON
- Si concerné par le DMA, l'adresser au District du Jura de Football.

.../...

↳ **Démission et/ou changement de statut**

- Tout arbitre souhaitant démissionner prendra contact avec son nouveau club qui fera, via Footclubs, une demande de changement de club.
- Tout arbitre souhaitant démissionner et rester sans appartenance (changement de statut) devra transmettre sa demande motivée et sa demande de licence à la Ligue qui se chargera de saisir la demande de démission afin que son ancien club en soit informé → **au plus tard le 31 août 2021.**

↳ **Questionnaire de renseignements**

- Nous joignons au présent courrier un questionnaire de renseignements pour la commission de désignation à retourner **pour le 31 juillet dernier délai** afin d'établir les groupes. **En cas de non-retour, vous ne serez pas désigné.**

Vous souhaitant une bonne fin de saison,  
Recevez nos salutations les meilleures.

**Didier VINCENT,**  
**Président C.D.A Jura**

**Attention,**  
**Pour que votre dossier soit recevable, veuillez à respecter les délais cités dans les règlements.**